



CENTRE NATIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Délégation régionale – CRPF NORD-PAS de CALAIS PICARDIE

Amiens, le mercredi 3 juin 2015

DDT de l'Aisne
50 boulevard de Lyon
02011 LAON
à l'attention de Madame Eugénie DUHAMEL

N/Réf. : NH/BH n°636

Dossier suivi par : Noémi HAVET

Objet : Schéma départemental des carrières de l'Aisne.

Madame,

Nous avons bien reçu, par courrier datant du 12 mars, votre appel à prendre connaissance du nouveau projet de Schéma Départemental des Carrières de l'Aisne et nous vous en remercions. Permettez-moi cependant d'émettre des oppositions à ce document. Même si nous encourageons l'intégration des forestiers dans le comité de pilotage (le Syndicat des Forestiers Privés est mentionné comme membre des collèges des associations, page 10), nous ne pouvons accepter les dispositions concernant les reboisements page 50 : merci de supprimer l'adjectif « douces » après « sylvicoles » qui n'a aucune validation technique. De même, le deuxième point est totalement à remplacer par « choisir les essences adaptées à la station* rencontrée ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,
B. HEOIS

Station* : zone étendue variable, homogène dans ses conditions écologiques : climat, relief, géologie, sol et végétation.